



Ecrivez aux députés cosignataires d'une loi en faveur de l'industrie du tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 décembre 2006

Ecrivez aux députés cosignataire de la proposition de Loi visant à exempter les restaurateurs, les buralistes, les casinotiers de l'application du décret !

Les députés, ci dessous, ont cosigné [la proposition de loi](#) de Monsieur Decagny qui vise à faire une dérogation pour les restaurants, les débitants de tabac, café, casino etc& Cette proposition, certainement soufflée par l'industrie du tabac, est en tout sens contraire aux recommandations de la mission parlementaire qui a rendu son rapport le 4 octobre dernier.

Cette proposition de loi va interdire l'entrée dans les restaurants, bar-tabac (relais poste) à 48 millions de non-fumeurs qui ne supportent plus la fumée de tabac.

Elle va également favoriser les inégalités entre employés et ainsi laisser des millions de salariés subir la fumée de tabac. Pire c'est une véritable régression par rapport à la loi Evin car ici les lieux seraient 100% fumeur ! La majorité des députés sont désormais favorables à l'interdiction mais certains préfèrent écouter l'industrie du tabac qui est trop présente dans nos institutions plutôt que leurs électeurs ! Liste

Jean-Claude DECAGNY, Patrick BALKANY, Marc BERNIER, Étienne BLANC, Philippe BRIAND, Roland CHASSAIN, Jean-Louis CHRIST, Édouard COURTIAL, Olivier DASSAULT, Jean-Pierre DECOOL, Lucien DEGAUCHY, Jacques DOMERGUE, Philippe DUBOURG, Jean-Pierre DUPONT, Philippe FENEUIL, Jean-Michel FERRAND, Alain FERRY, Mme Cécile GALLEZ, M. Alain GEST, Charles-Ange GINESY, François-Michel GONNOT, François GROSDIDIER, Mme Arlette GROSSKOST, M. Gérard HAMEL, Pierre HÉRIAUD, Henri HOUDOUIN, Aimé KERGUERIS, Yvan LACHAUD, Robert LECOUC, Jean-Marc LEFRANC, Pierre LELLOUCHE, Jean-Claude LEMOINE, Mme Geneviève LEVY, M. Daniel MACH, Mme Henriette MARTINEZ, M. Pierre MICAUX, Étienne MOURRUT, Daniel PRÉVOST, Didier QUENTIN, Éric RAOULT, Jean-Luc REITZER, Jacques REMILLER, Jean-Marc ROUBAUD, Francis SAINT-LÉGER, André SANTINI, Mme Irène THARIN, M. Jean UEBERSCHLAG, Léon VACHET, Jean-Sébastien VIALATTE, François-Xavier VILLAIN
Action

>> Si vous reconnaissez votre député dans cette liste, nous vous invitons à lui envoyer la lettre type ci-dessous en cliquant sur son nom. Lettre modèle

Nom Prénom Votre adresse

Monsieur (Madame) le député,

En proposant des conclusions en faveur d'une interdiction totale de fumer dans les lieux publics, la mission parlementaire a permis de faire un très grand pas dans la lutte contre le tabagisme. Je me réjouis d'avance de pouvoir

enfin me rendre dans un bar ou un restaurant sans être enfumé. Le gouvernement a rédigé un décret dans ce sens, et tout comme 80% de la population française, je tiens réellement à ce que cette nouvelle mesure soit mise en place au plus vite afin d'assurer la protection des salariés, des enfants et de tous ceux qui sont aujourd'hui exposés à la fumée de tabac contre leur gré.

Je viens d'apprendre que vous soutenez la proposition de loi déposée par Jean Claude Decagny dont l'objectif est d'exempter les buralistes et les restaurateurs de l'application de ce prochain décret pour leur permettre de choisir la destination fumeurs ou non fumeur de leurs établissements. Je suis profondément choqué de voir mon député défendre les intérêts de l'industrie du tabac car aucun autre argument, même économique, ne peut fonder une telle décision. En effet, aucune expérience étrangère n'a pu démontrer une quelconque perte de commercialité liée à l'application de l'interdiction de fumer. Et, au nom de quelles spécificités voudriez-vous retirer aux employés de ces lieux de travail le droit imprescriptible à la protection de leur santé que la cour de cassation leur a reconnu depuis le 29 juin 2005 ?

Faut-il rappeler que les fumeurs ne représentent que 25% de la population et que 8 Français sur 10 ne supporteront pas de voir les restaurants devenir des lieux de non-droit ! Douze morts par jours attribuées au tabagisme passif pèseraient-elles moins qu'une prétendue perte de clientèle ?

Je ne peux imaginer que le député pour lequel je pourrais être prochainement appelé à voter ait soutenu une telle proposition de loi en faisant fi des conséquences de ce fléau de santé publique que plus personne n'ose contester, même les restaurateurs qui n'attendent qu'une chose : l'interdiction de fumer pendant le repas imposée de manière égalitaire à tous les restaurants. Vous ne pouvez pas ignorer la demande de cette grande majorité de Français qui, comme moi, ne veulent plus subir la fumée de tabac lors de leurs sorties au restaurant ou ailleurs.

Je suis aujourd'hui « interdit » de restaurant tout simplement parce que certains syndicats de la restauration à la solde des manufacturiers ont imposé depuis 15 ans à leurs adhérents une lecture erronée de la loi puis les a poussés à la fronde au prétexte infondé qu'ils perdraient leur clientèle s'ils appliquaient la loi Évin. Il existe fort heureusement quelques restaurateurs intelligents qui ont compris qu'en supprimant le tabac de leur établissement, ils auraient tout à gagner, convivialité, protection du personnel, frais de nettoyage réduits. Ces restaurateurs et tant d'autres, attendent avec impatience l'interdiction qui leur simplifiera la vie. Pourquoi vouloir leur imposer une loi qui n'est pas faite pour eux mais pour des industriels sans scrupule guidés par l'unique attrait du profit ?

Quant aux bars-tabacs, dans le cadre du contrat d'avenir, ils vont pouvoir proposer de nouveaux services et deviendront des lieux de passage incontournables pour les personnes isolées en province ; je refuse d'imaginer que vous puissiez expédier 80% de la population qui y est opposée dans ces lieux totalement enfumés et sans aucune autre alternative.

Je vous demande instamment de revenir sur votre soutien à l'industrie du tabac car je suis persuadé que vous avez, vous aussi, été trompé. Beaucoup de fumeurs s'en réjouissent, l'opinion publique est prête pour cette nouvelle étape, le gouvernement a d'ores et déjà indiqué qu'aucune exception de nature à favoriser les inégalités entre salariés ne serait accordée. Voulez-vous vraiment endosser la responsabilité du décès de milliers de victimes de tabagisme passif et mécontenter 80% de votre électorat ?

Téléchargez le [modèle en pdf](#)